

Réunion du 13/12/2017 : comité directeur au complet

Compte rendu de la réunion

- Compte rendu de la réunion de l'USC

L'assemblée générale aura lieu le 16 février à 20h 30 à la Salle des Fêtes, 5 délégués du comité directeur du club d'athlétisme devront être présents.

Renouvellement complet du bureau, Monsieur Demaret ne se représente pas.

Les dossiers subventions ont été acceptés. Pour le club 6,78% de l'enveloppe soit environ 6900€.

Le forum des associations aura lieu le 2^{ème} week-end de septembre, l'endroit n'est pas encore bien déterminé.

Le nombre de licenciés à l'USC est actuellement de 4000.

- Le cross

Organisation

Heure d'ouverture prévue 7heures

Demander à la MJC l'accès au WC pour le contrôle anti dopage.

Point sur le matériel demandé.

Plastifier les lettres de A à P pour les différents points du parcours (Sylvie)

Bénévoles : en prévoir 20 sur le parcours et 8 pour la distribution du chocolat chaud.

Faire la fiche bénévoles à afficher à la salle et les contacter par mail.

Pour le chocolat chaud : réchauds, marmites, louches, gobelets

Pour les sandwiches jury environ 30 personnes plus bénévoles : pain , jambon, blanc de poulet, fromage, eau

Contactez Monsieur Lhermitte pour l'organisation, les parcours

- Licences Tri/Athlé

Des dossiers d'inscription Tri/Athlé n'étant pas complets, un mail a été envoyé aux personnes concernées afin qu'elles puissent nous faire parvenir la copie de leur licence TriCrépy en cours de validité.

En effet pour qu'un triathlète puisse bénéficier des entraînements de CrépyAthlé, il doit :

- s'acquitter d'une cotisation
- fournir la copie de sa licence TriathlonCrépy en cours de validité
- faire partie des effectifs du club de TriathlonCrépy

Cette convention est exclusivement établie entre les associations US Crépy Athlétisme et Crépy Triathlon.